



ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 22 février 2021
Salle de gymnastique de Venthône

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Stéphane Ganzer ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 79 personnes présentes à cette première assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée, fruit de la fusion au 1^{er} janvier 2021 de Miège-Venthône-Veyras.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujets principaux l'approbation du budget 2021 et la présentation du plan financier 2021-2024.

Le conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Venthône et propose une discussion ouverte en fin de séance. Toutefois, il a été décidé de faire l'impasse sur le partage d'un apéritif à l'issue de l'assemblée, compte tenu de la situation sanitaire actuelle (Covid).

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contree.ch et journal d'informations communal « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir le budget 2021, le plan financier 2021-2024, les règlements communaux ainsi que les procès-verbaux des dernières assemblées primaires.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbaux des assemblées primaires du 24 août 2020

Le président mentionne les procès-verbaux des dernières assemblées primaires menées le 24 août 2020 dans les communes de Miège, Venthône et Veyras.

Il propose de retracer uniquement les points principaux de ces précédentes séances, en rappelant que l'ordre du jour portait principalement sur la présentation des comptes 2019 et le rapport de l'organe de contrôle, suivi de l'approbation des comptes 2019.

Selon les dispositions des articles 98 LCo et suivants, les procès-verbaux susmentionnés sont ensuite acceptés publiquement et à l'unanimité par l'assemblée.

Enfin, le président remercie les secrétaires communaux respectifs pour leur bonne tenue.



3. Approbation du budget 2021

Conformément aux dispositions de l'art. 7 LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour adopter le budget.

Le président mentionne le fascicule du budget remis à l'assemblée et débute la présentation du budget 2021 en l'illustrant dans le détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le président remercie en préambule les collaborateurs de l'administration qui se sont investis dans l'élaboration de ce premier budget de la municipalité de Noble-Contrée, et plus particulièrement le Service financier.

Il commence la présentation du budget 2021 en qualifiant ce dernier de prudent mais réaliste. Il poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissements, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement, charges et recettes. Il mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 6'423'700, en précisant que cette dernière est particulièrement élevée compte tenu du versement de l'aide cantonale à la fusion de 3,2 millions.

Les divers projets d'investissements sont ensuite présentés à l'assemblée par les membres du Conseil communal, selon leur dicastère à charge.

Le président Stéphane Ganzer débute en présentant les investissements liés au dicastère « Administration générale et finances » pour un total de CHF 75'000, en soulignant qu'un montant de CHF 50'000.- est prévu pour les frais d'étude liés à la future administration communale, centralisée à Veyras.

La vice-présidente Gaëlle Oggier poursuit en précisant les investissements liés au dicastère « Santé, social et loisirs », pour un total de CHF 100'000. La moitié de ce montant concerne les frais d'étude en vue du développement de la zone de loisirs des Hartes à Miège.

Le conseiller Grégoire Clavien mentionne les investissements budgétisés pour le dicastère « Formation, culture et tourisme », pour un total de CHF 123'200. Il évoque le projet de nurserie qui devrait voir le jour en fin de cette législature à Venthône.

Le conseiller Jean-Claude Vocat présente les investissements prévus pour le dicastère « Sécurité, institutions et affaires juridiques », pour un total de CHF 72'000. Plus de la moitié de ce montant concerne l'assainissement de la zone de butte de l'ancien stand de tir de Veyras.

La conseillère Nadine Pfenninger poursuit en évoquant les CHF 20'000 inscrits au budget d'investissements pour le dicastère « Constructions, territoire, agriculture et patrimoine ». Ce



montant a trait à l'aménagement du territoire, tout en précisant que le solde des frais liés à cet important projet sont insérés au budget de fonctionnement.

Le conseiller Paul Berclaz donne connaissance des investissements conséquents prévus dans le dicastère « Travaux publics, eaux et infrastructures », dont le total avoisine les 2 millions de francs. Les principales dépenses concernent la réfection des routes communales (CHF 727'000), le traitement des eaux usées (CHF 779'000) et l'approvisionnement en eau (CHF 207'400).

Le conseiller Justin Métrailler poursuit et souligne les projets d'investissements dans le dicastère « Environnement, énergie et mobilité », pour un total de CHF 100'000. Les 2 projets majeurs concernent l'éclairage public (remplacement des lampadaires à sodium par la technologie LED) et les places de collectes des déchets (installation de moloks sur le secteur de Miège). Il termine en indiquant que le défi consiste à ce que notre commune devienne exemplaire en matière d'énergie, avec pour objectif d'obtenir le label « Cité de l'énergie ».

Le président récapitule ensuite le total des investissements budgétisés de CHF 2'362'000, consentis dans l'objectif de maintenir une bonne qualité de vie pour les habitants. Il termine en mentionnant l'évolution de la fortune, des disponibilités ainsi que des emprunts à long terme. Selon l'état financier de février 2021, cela se traduit à présent par une fortune et non plus une dette.

Le président ouvre ensuite la discussion sur le budget 2021. La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17b LCo, il demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation du budget 2021.

Le budget 2021 est alors accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée.

4. Présentation du plan financier 2021-2024

Le président communique à l'assemblée que ce point de l'ordre du jour doit être présenté séparément de l'adoption du budget.

Il présente ensuite le plan financier 2021-2024 en détaillant les principaux investissements projetés au cours de cette période législative. Il informe des 3 principaux projets suivants pour cette période législative :

- 2022 : développement de la zone de loisirs des Hartes à Miège
- 2023 : aménagement de l'administration communale centralisée à Veyras
- 2024 : construction de la nurserie à Venthône (accueil des enfants de 4 à 18 mois)

Le président ouvre ensuite la discussion sur ce plan financier. La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'assemblée de passer au point 5 de l'ordre du jour.



5. Approbation de règlements communaux

Le président introduit le sujet puis passe la parole au conseiller Jean-Claude Vocat pour présenter les 3 règlements communaux soumis pour approbation, qui concernent le service du feu ainsi que la police. Il propose de ne pas lire les règlements dans leur intégralité mais d'effectuer une synthèse de leur contenu, puis de donner la parole à l'issue de la présentation pour les éventuelles demandes de compléments d'information.

Règlement communal d'exécution de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels

Le conseiller Jean-Claude Vocat passe en revue les 11 chapitres du règlement communal du feu, en précisant le contenu de certains articles clés. Il souligne que ce règlement permettra d'assurer le bon fonctionnement de notre nouveau corps de sapeurs-pompiers « CSP de Noble-Contrée ».

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les éventuelles questions liées à ce règlement. La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal soumet à l'approbation le présent règlement.

L'assemblée approuve alors en bloc et à l'unanimité le règlement communal d'exécution de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

Règlement communal de police

Le conseiller Jean-Claude Vocat passe en revue les 14 chapitres du règlement communal de police et détaille le contenu de certains articles clés. Il souligne que ce règlement permettra d'assurer le bon fonctionnement de notre Police municipale, nouvellement mise sur pied.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

Mme Stéphanie Künzi indique être interpellée par les nombreuses interdictions introduites dans ce règlement et craint que cela restreigne trop nos libertés individuelles, entre autres pour la jeunesse. Jean-Claude Vocat prend note de ces remarques tout en soulignant que ce règlement devra être appliqué avec bon sens et pragmatisme. M. Boris Brodt, chef de la police municipale de Noble-Contrée, abonde dans le même sens en soulignant que l'esprit de la loi est important. Le président apporte également des précisions, entre autres au sujet des nuisances au-delà de 19h00. Enfin, M. Benoît Antille précise que ce règlement correspond aux modèles types des communes valaisannes les plus modernes.

Pour aller de l'avant, le conseiller Jean-Claude Vocat propose de procéder en prenant dans l'ordre les articles avec proposition d'amendements :

- Concernant l'article 20 « Activités et travaux bruyants », alinéa 1, Mme Künzi propose d'adapter l'horaire de 19h00 à 21h00.

Cette proposition est acceptée par 21 citoyens, contre 36 objections. L'article 20 du règlement est dès lors maintenu tel quel, sans adaptation.



- Concernant l'article 21 « Engins motorisés », alinéa 2, Mme Künzi propose de supprimer la mention liée aux activités sportives bruyantes en plein air.
Cette proposition est acceptée par 20 citoyens, contre 30 objections. L'article 21 du règlement est dès lors maintenu tel quel, sans adaptation.
- Concernant l'article 24 « Instruments de musique, appareils sonores, haut-parleurs », Mme Künzi propose de supprimer l'alinéa 3.
Cette proposition est acceptée par 13 citoyens, contre 39 objections. L'article 24 du règlement est dès lors maintenu tel quel, sans adaptation.
- Concernant l'article 26 « Sécurité sur la voie publique », Mme Künzi propose de supprimer l'alinéa 2.
Cette proposition est acceptée par 8 citoyens, contre 39 objections. L'article 26 du règlement est dès lors maintenu tel quel, sans adaptation.

M. Jean-François Jordan s'interroge au sujet de la notion de bruit excessif, qui ne lui apparaît pas suffisamment claire. Il lui semble nécessaire de fixer le nombre de décibels autorisés pour déterminer le niveau de sensibilité. Le conseiller Jean-Claude Vocat souligne que ces valeurs sont déjà déterminées dans le règlement des constructions.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal soumet à l'approbation le présent règlement.

L'assemblée approuve alors en bloc et à l'unanimité moins 8 abstentions et 4 oppositions le règlement communal de police.

Statuts de la Police municipale

Le conseiller Jean-Claude Vocat passe en revue les 7 chapitres des statuts de la Police municipale, en précisant leur contenu. Il souligne que ces statuts sont importants car ils organisent notre corps de police et lui permet d'être reconnu sur le plan cantonal.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les éventuelles questions. La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal soumet à l'approbation les présents statuts.

L'assemblée approuve alors en bloc et à l'unanimité moins 2 abstentions et aucune opposition les statuts de la Police municipale.

6. Nomination de l'organe de contrôle

Selon les dispositions de l'article 83 al. 2 LCo, le président informe que les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le conseil général pour 4 ans sur proposition du Conseil communal. Ils sont rééligibles.

Le président propose donc à l'assemblée de reconduire pour cette période législative la fiduciaire Fidag SA. Il peut assurer à l'assemblée de la qualité de leur travail effectué au



cours de ces dernières années dans nos 3 précédentes communes et du coût raisonnable de leurs prestations.

La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'assemblée de se prononcer par main levée sur la nomination de l'organe de contrôle.

Ladite nomination est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

7. Divers

Le président remercie de la confiance témoignée et introduit ce dernier point à l'ordre du jour en présentant différents sujets :

- Communication : présentation du journal mensuel d'informations « en commun ».
- Organisation de l'administration : présentation des 3 services en fonction depuis le début de l'année et remerciements aux membres du personnel communal.
- Enumération des principaux projets/défis du Conseil communal pour la présente période législative (2021-2024).
- Rappel des différents scrutins du 7 mars 2021 et présentation des candidats au Grand Conseil issus de la Commune de Noble-Contrée.
- Félicitations au jeune humoriste M. Baptiste Antille, de Venthône, qui a été primé.
- Remerciements à M. Bernard Remion pour la rédaction du journal « Le Calabrais ».
- Remerciements aux citoyens qui vont s'impliquer dans les commissions communales.

M. Alain Genoud revient sur le contrat de fusion et évoque le licenciement d'un ancien membre du personnel de Miège. L'ancien président de ladite commune Jean-Claude Vocat prend note de sa remarque et regrette qu'il n'y avait pas d'autre issue.

M. Alain Albrecht souligne les promesses qui auraient été faites durant le processus de fusion (économies d'échelle, abaissement des charges) et revient sur le changement de région de primes lié aux caisses maladie pour Venthône. Le président précise que ce dernier sujet n'a pas été passé sous silence puisqu'il a été abordé en page 72 du rapport de fusion ainsi que présenté à l'occasion d'une rencontre citoyenne. Il complète en soulignant que des échanges de courriers restent en cours avec l'OFSP et le Service cantonal de la santé. Pour ce qui concerne les économies d'échelles, celles-ci ont d'ores et déjà pu être réalisées dans certains domaines tels que celui des assurances par exemple. D'autre part, c'est la qualité du service à la population qui prime et que des économies seront envisageables à moyen terme.

M. Gérald Antille évoque avec satisfaction les nouveaux aménagements à la déchetterie de Cratogne à Venthône, mais demande que des améliorations soient apportées concernant l'accès pour amener les branchages. Le président souligne prendre bonne note de cette remarque.



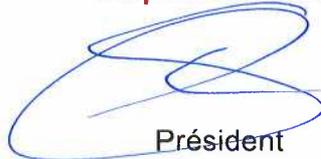
M. Felix Kùchler se dit fier d'habiter cette commune et demande qu'elle établisse un concept en matière de respect de l'environnement, en évoquant le soutien aux installations solaires, le développement de la biodiversité et la réduction de l'empreinte écologique. Le président le remercie pour sa proposition et souligne que la commune y travaillera.

Mme Thérèse Mittaz revient sur l'augmentation des primes d'assurance-maladie et demande que des compensations soient accordées aux aînés (abonnement gratuit pour les transports publics, cartes journalières CFF, etc.). Le président la remercie et indique avoir pris bonne note de ces propositions.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation. Il transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales, ainsi qu'aux sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre nouvelle municipalité de Noble-Contrée. Il assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et il envisage l'avenir avec sérénité et détermination. L'assemblée est levée à 22h00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer



Président

Samuel Favre



Secrétaire communal